Image not found or type unknown

Accident du travail et démission

Par **alexherbaut**, le **26/02/2008** à **13:53**

je suis en accident de travail depuis le 08/01/2008 jusqu'au 30/03/2008 (opération)
je voudrais démissionner. puis je démissionner en étant en arrêt de travail? quelles sont les conséquences si je n'effectue pas mon mois de préavis?merci. cordialement

Par **citoyenalpha**, le **26/02/2008** à **20:57**

En étant en accident du travail vous percevez 100% de votre rémunération.
Si vous démissionnez vous perdrez ces droits et de plus vous ne percevrez pas les ASSEDICS.

En conséquence réfléchisser bien avant de l'entrependre.

Toutefois aucune disposition ne contraint le salarié à ne pas démissioner. Il n'y a pas de dipositif portant modification de la durée de préavis du fait d'un accident du travail en conséquence elle court à compter de la notification à l'employeur de votre démission.

Par **alexherbaut**, le **26/02/2008** à **22:49**

merci c'est très gentil de m'avoir informé.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés